

AESH - Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap

Les prérequis

- Pouvoir justifier d'un titre ou diplôme validé classé au moins de niveau IV (bac minimum*) ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplôme

*Bac français / européen validé ou Bac validé à l'étranger avec justificatifs de poursuite d'études en France ou Bac validé à l'étranger avec attestation de comparabilité.

- ou avoir validé le DEAES Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social ou le DEAMP Diplôme d'État Aide Médico-Psychologique ou le DEAVS Diplôme D'État d'Auxiliaire de Vie Sociale
- ou pouvoir justifier d'une expérience d'AVS de 9 mois minimum dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap accomplis.
- ou pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de 9 mois minimum liée à une personne en situation de handicap.

Le profil requis

- Maîtriser le français lu, parlé, écrit.
- Savoir établir une bonne relation et une bonne communication avec les enfants ou adolescents.
- Avoir des capacités d'écoute et de dialogue.
- Savoir être souple et capable de s'adapter à un nouvel environnement.
- Être capable de s'intégrer dans une équipe.
- Faire preuve de respect et de discrétion, de loyauté (droit de réserve et de confidentialité).
- Être ponctuel.
- Être sensibilisé à la notion de handicap.

Les missions AESH

Permettre aux élèves en situation de handicap d'acquérir ou de renforcer leur autonomie, accéder à l'école et aux savoirs, suivre leur scolarité dans de bonnes conditions, participer aux activités de la classe et de l'établissement et veiller à leur sécurité ainsi qu'à leur confort.

Les lieux d'exercice

Au sein des écoles, collèges et lycées, dans une classe ordinaire.

Le statut et le contrat de travail

Les AESH sont des agents contractuels de l'État recrutés par contrat de droit public.

Le contrat est d'une durée de 3 ans selon le profil du candidat, renouvelable une fois.

Au terme de six années continues d'engagement, les agents ayant la nationalité d'un des pays de l'Espace Économique Européen peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Contrats de 24 heures hebdomadaires.

SMIC horaire.

Formation obligatoire d'adaptation au poste (60 heures).

Pour candidater

Contactez votre conseiller.ère Mission Locale de Paris.